

L'organisation institutionnelle

Une équipe pluridisciplinaire

Afin de mener à bien ses missions, l'ONPE se compose d'une équipe pluridisciplinaire de 14 personnes sous la responsabilité d'une directrice. Celle-ci comprend des chargés de mission et des chargés d'études issus de la protection de l'enfance, du droit, de la sociologie, de la politologie, de la statistique publique... Des secrétaires, une documentaliste et un rédacteur complètent cette équipe.

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique est une instance d'expertise, de conseil et de proposition. Il examine et évalue les projets de recherche et participe à l'accompagnement des travaux soutenus par l'ONPE après décision du conseil d'administration. Il peut également être consulté par la directrice de l'ONPE sur toute question relevant de sa compétence.

Aujourd'hui présidé par Marcel Jaeger (professeur au Conservatoire national des arts et métiers [Cnam], Paris), il est constitué de **16 membres** : huit chercheurs français et européens nommés à titre personnel pour quatre ans et huit représentants d'organismes commanditaires de recherches dans le domaine de la protection de l'enfance.

Les organismes commanditaires de recherches représentés au conseil scientifique de l'ONPE sont les suivants :

- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)
- Institut national des études démographiques (Ined)
- Mission de recherche Droit et Justice
- Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj)
- Fondation de France
- Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass)
- Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)

Toutes les ressources de l'ONPE sont disponibles sur son site Internet : www.onpe.gouv.fr



Groupement d'intérêt public

Enfance en danger

STRUCTURE JURIDIQUE : **Groupement d'intérêt public**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MINISTÈRES

- Direction générale de la cohésion sociale
- Direction générale de l'enseignement scolaire
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- Direction générale de la santé
- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Direction des affaires criminelles et des grâces
- Direction générale de la gendarmerie nationale
- Direction centrale de la sécurité publique
- Direction générale des collectivités locales

DÉPARTEMENTS

- 06 - Alpes-Maritimes
- 10 - Aube
- 22 - Côtes-d'Armor
- 25 - Doubs
- 31 - Haute-Garonne
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 36 - Indre
- 49 - Maine-et-Loire
- 66 - Pyrénées-Orientales
- 69 - Rhône
- 86 - Vienne
- 91 - Essonne
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 95 - Val-d'Oise

ASSOCIATIONS

- Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem)
- Enfance et Partage
- Fédération nationale des associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Fnadepape)
- Union nationale des associations familiales (Unaf)
- La Voix de l'enfant

Présidente : Michèle BERTHY,

vice-présidente du département du Val-d'Oise

Vice-présidents : Jean-Philippe VINQUANT, DGCS

Martine BROUSSE, La Voix de l'enfant

Directrice générale du GIP : Violaine BLAIN

Directrice ONPE : Agnès GINDT-DUCROS



Observatoire national de
la protection de l'enfance



ONPE
GIP Enfance en danger
BP 30302
75823 Paris Cedex 17
Tél : 01 58 14 22 50
Fax : 01 45 41 38 01

Courriel : siteonpe@onpe.gouv.fr
Site Internet : www.onpe.gouv.fr


Assemblée des
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le contexte de création

Dans les années 1990-2000, la nécessité de développer l'observation et l'évaluation dans le champ de la protection de l'enfance a été soulignée par différents rapports publics. Ceux-ci montraient le caractère limité de la connaissance de cette politique qui concerne pourtant un nombre important d'enfants et de familles.

Ces rapports faisaient état de plusieurs constats :

- Des systèmes d'information limités.
- Des pratiques mises en œuvre en protection de l'enfance à travers les différentes prestations et les modes d'intervention peu référencés et présentant une extrême diversité en fonction des services ou des territoires.
- Des connaissances scientifiques faibles et sans capitalisation.

Ce sont ces constats, repris en particulier dans le rapport de Pierre Naves de 2003 *Pour et avec les enfants et adolescents, leurs parents et les professionnels – contribution à l'amélioration du système français de protection de l'enfance et de l'adolescence*, qui ont conduit à la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 et à la création au sein du GIP Enfance en danger de l'Observatoire national de l'enfance en danger, devenu Observatoire national de la protection de l'enfance en 2016.



Le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

Le Snated (119) est l'autre entité composant le GIP Enfance en danger. Les deux services sont distincts dans leurs missions et leurs modes de travail, mais œuvrent en étroite coopération. La loi n° 89-487 du 10 juillet 1989, confortée par celle du 5 mars 2007, confère au Snated deux missions :

- **Une mission de prévention et de protection** : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection de mineurs en danger.
- **Une mission de transmission** : transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière, à savoir les cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip).

www.allo119.gouv.fr

Les missions de l'ONPE

L'ONPE a pour objectif de « *mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et mieux traiter* ». Ceci le conduit à favoriser systématiquement une meilleure coordination de l'action des services de l'État, des conseils départementaux et des associations de protection de l'enfance.

L'ONPE s'est vu confier par la loi de 2004 trois principales missions, qui ont été complétées par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance (article L. 226-6 du CASF) :

- **Améliorer la connaissance** sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs à travers le recensement et le développement des données chiffrées d'une part, des études et recherches d'autre part.
- **Recenser, analyser et diffuser les pratiques** de prévention et d'intervention en protection de l'enfance.
- **Soutenir les acteurs** de la protection de l'enfance.

L'ONPE accomplit ses missions en mettant en œuvre cinq projets :

Mise en cohérence des données chiffrées

L'ONPE améliore notre connaissance de la population des enfants en danger dans le cadre de difficultés d'ordre familial par plusieurs moyens :

- **Recenser, promouvoir et analyser les sources existantes en France** concernant les enfants susceptibles de bénéficier d'une prise en charge en protection de l'enfance, mais aussi les personnes ayant été maltraitées sans avoir bénéficié d'aide, notamment par le biais d'enquêtes rétrospectives.
- **Mettre en place un système d'observation** qui permette d'intégrer les données recueillies sur les enfants et leurs familles par différentes institutions intervenant en protection de l'enfance.
- **Recueillir des données, analyser des systèmes d'observation et confronter des méthodologies**, dans le cadre de coopérations européennes et internationales.

Participation à des réseaux européens et internationaux

L'Observatoire est membre de réseaux comme European social Network (ESN) et contribue à leurs travaux, publications et séminaires. L'ONPE est également très attentif aux autres organismes européens et internationaux intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, à leurs domaines de compétences, leurs enjeux et modes d'intervention. Certains dispositifs développés à l'étranger font l'objet d'études ponctuelles dans la mesure où ils apportent un éclairage pour l'étude de la situation française.

Rapport annuel au Gouvernement et au Parlement



Chaque année, l'ONPE remet un rapport au Gouvernement et au Parlement, qui est rendu public. Les deux parties habituelles du rapport (analyse qualitative du dispositif de protection de l'enfance et données chiffrées sur les mineurs suivis) font désormais l'objet de deux publications distinctes : un rapport annuel synthétique, complété d'un rapport plus détaillé sur la collecte de données.

Développement d'études et de recherches

L'ONPE est à l'initiative d'études et d'enquêtes portant sur la population des enfants en danger, les phénomènes de mise en danger ou de protection, et le devenir des enfants pris en charge.

À cette fin, chaque début d'année, l'ONPE lance **deux appels à projets**, l'un ouvert, l'autre thématique. La durée des projets ne peut excéder 18 mois. Le conseil scientifique de l'ONPE établit un classement qui est ensuite soumis au conseil d'administration du GIP. Par ailleurs, le site internet de l'ONPE vise à **rassembler l'ensemble des recherches portant sur l'enfance en danger menées à bien depuis janvier 2004**, date de création de l'Observatoire. Enfin, l'ONPE accueille des chercheurs français et étrangers qui contribuent à ses travaux.

Recensement et évaluations des pratiques

L'ONPE analyse les dispositifs et pratiques dans le champ de la protection de l'enfance à partir de documents officiels et de **visites de terrain**. Les fiches réalisées sont consultables en ligne afin de **faire connaître les pratiques et de susciter des échanges** entre professionnels de la protection de l'enfance.

Diffusion et circulation des informations



Conçu comme un véritable centre ressource, **le site internet de l'ONPE** vise à rassembler et à diffuser les connaissances et les expériences dans le champ de l'enfance en danger, ainsi qu'à favoriser l'émergence de réseaux regroupant responsables de la protection de l'enfance et chercheurs français et étrangers. Ce centre documentaire numérisé est complété par la **Lettre électronique de l'ONPE** informant tous les mois les acteurs de la protection de l'enfance de l'actualité du champ. Enfin, l'Observatoire organise des journées thématiques regroupant les représentants des départements et participe à des colloques, congrès, journées d'études, etc.